SMPAS inf'eaux

Bulletin d'information du syndicat intercommunal des eaux

N° 3 - Juin 2025

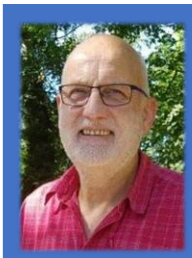

L'adhésion en ce début d'année des communes de Suze, Eygluy-Escoulin, Saint-Sauveur-en-Diois, Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière et Espenel donne une autre dimension à notre syndicat des eaux.

Cela nous amène à optimiser notre façon de travailler et notre organisation.

Si les installations liées à la collecte, et/ou au traitement des eaux usées sont de bonne qualité, des améliorations sont encore possibles en ce qui concerne l'eau potable.

Rendons leur hommage. De gros travaux ont été engagés les années passées par chaque commune, mais toutes avec un mode de fonctionnement et de suivi quelque peu différent.

Aussi, en lien étroit avec chacune d'elles, s'appuyant sur leur schéma directeur, un gros travail de prise de connaissances des réseaux, des installations et des abonnés est actuellement en cours. Leur analyse permettra, d'ici peu, d'établir un plan d'investissement pluriannuel et de conduire des actions de mise à niveau.

Parce que ce ne sont pas que des mots, le contexte actuel du changement climatique nous amène à engager des actions fortes.

La sécurisation de la ressource déficitaire aujourd'hui sur certaines communes, ou quartiers, du syndicat, l'amélioration de la performance des réseaux diminuant les prélèvements dans le milieu naturel, la télégestion avec ses remontées d'informations à l'instant T, le suivi et la qualité de l'eau distribuée sont autant de sujets prioritaires à traiter sans tarder.

Évidemment, ces investissements se traduisent par des dépenses qu'il conviendra d'inscrire de manière régulière et progressive dans les budgets respectifs.

L'atteinte de ces objectifs permettra par ailleurs d'avoir une même méthode de travail, homogène, sur l'ensemble du territoire afin d'être plus réactif, plus économe, plus efficace.

La solidarité, l'entraide, le sens du service commun, la notion de service aux abonnés sont, à n'en pas douter, nos atouts pour atteindre cette cible.

Gilles MAGNON
Maire de Piégros-la-Clastre
Président du SMPAS

LES ÉLEVEURS EXONÉRÉS DE LA REDEVANCE DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Depuis janvier 2025, les éleveurs bénéficient d'une mesure d'exonération de la redevance de la consommation d'eau potable.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- **Justifier de l'activité d'élevage** : fournir pour cela un récépissé de déclaration d'élevage au secrétariat SMPAS.
- **Signer une attestation certifiant que le compteur concerné est dédié exclusivement aux activités d'élevage** (autres activités domestique ou agricole exclues)*.
- **L'éleveur effectue le relevé** (index et consommation) du ou des compteurs dédié(s) à l'élevage **et le transmet au SMPAS 1 mois avant l'échéance de facturation**.

* *En l'absence de compteur dédié à l'élevage, la pose du compteur divisionnaire est à la charge et sous la responsabilité de l'éleveur.*

ÉLEVEURS : INSTALLEZ UN COMPTEUR SPÉCIFIQUE ET RÉDUISEZ VOTRE FACTURE !

Comptage spécifique élevage

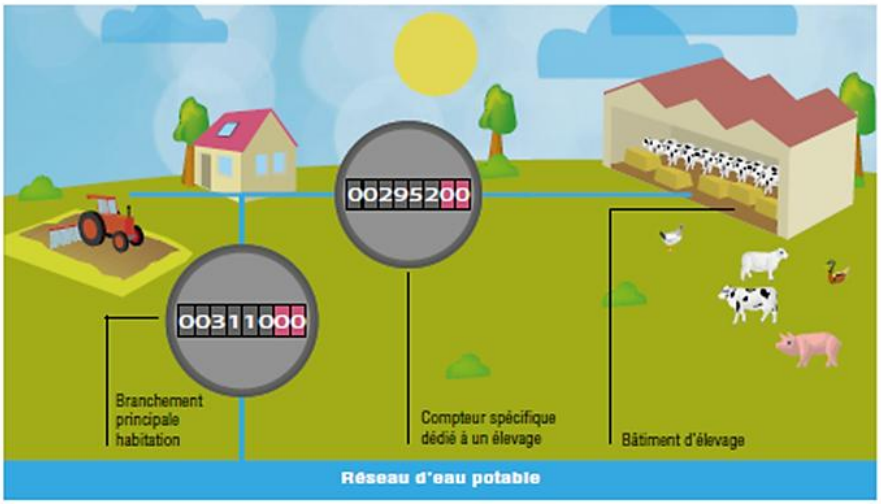

Exemple : *volume assujetti à la redevance pour pollution d'eau d'origine domestique = 3 110 – 2952 =* ***158 m3***

Taux de redevance par année (source Agence de l'Eau)

	2025	2026	2027	2028	2029
Taux (€/m3)	**0,43**	**0,39**	**0,33**	**0,30**	**0,30**

Animaux d'élevages concernés *(extrait art. L213-10-3 CE)* **:**

a) Tout animal détenu, engraissé ou élevé par les êtres humains et utilisé pour la production d'aliments, de laine, de fourrure, de plumes, de cuirs et de peaux ou tout autre produit obtenu à partir des animaux ou à d'autres fins d'élevage.

b) Les équidés.

Sont donc inclus : les bovins, caprins, ovins, porcins, volailles, équidés.

LE SMPAS CONDUIT DES ACTIONS POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

Alors que le changement climatique tend à fragiliser les ressources en eau potable, le SMPAS conduit différentes actions pour essayer de les économiser.

Il a ainsi défini les objectifs suivants en ce qui concerne les réseaux d'alimentation en eau potable :

► **Améliorer la connaissance sur les réseaux existants**, en se dotant notamment de schémas directeurs sur l'ensemble du territoire et en réalisant un suivi interannuel du débit des sources en période d'étiage ainsi que des volumes prélevés.

► **Réduire la consommation d'eau potable grâce à la sensibilisation**, avec le projet Ecodrôme porté par le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) et la mise en place d'une tarification différenciée pour encourager les changements de comportements.

► **Mettre en place des outils de suivis par une meilleure structuration**, en créant un service public dédié pour gérer les données et alerter sur la fragilité de la ressource ainsi qu'en permettant un accès aux compteurs de sectorisation et à la consommation détaillée.

► **Améliorer les rendements des réseaux** (réparation de fuites, rénovation ou remplacement des canalisations, mise en place ou amélioration de la sectorisation, généralisation de la télégestion…).

► **Maintenir les rendements des réseaux existants.**

Aujourd'hui, 200 000 m^3 d'eau potable sont économisés par rapport à 2017. Cela grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) avec une mise à jour très fine (détail de tous les organes constituant le réseau, historique de la vie du réseau : fuites, réparations…), mais aussi à l'interconnexion recherchée de manière systématique.

TRANSFERT DE GESTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE GIGORS

La commune de Le Chaffal ayant transféré la gestion de ses réseaux d'alimentation en eau potable au SMESV (Syndicat Mixte des Eaux Sud Valentinois), il est apparu cohérent que le SMPAS fasse de même avec le réseau alimentant les quartiers de Charchauve et de La Moutine sur la commune de Gigors. En effet, le réseau de ces deux quartiers était lui-même alimenté par celui de Le Chaffal. Cette décision, prise en comité syndical le 19 mai 2025, a été validée par arrêté préfectoral.

NE PAS JETER N'IMPORTE QUOI DANS LES CANALISATIONS

Les réseaux d'assainissement collectifs ne sont pas des poubelles.

Y jeter n'importe quoi a des conséquences directes et néfastes sur l'environnement et le fonctionnement des stations d'épuration.

Tout ce qui n'est pas biodégradable ou qui contient des substances toxiques pose problème. Cela pollue les boues d'épuration, rendant leur traitement plus complexe et leur valorisation (par exemple, en agriculture) impossible ou dangereuse. La pollution des boues d'épuration est un problème majeur qui peut générer des coûts supplémentaires pour les collectivités.

Exemple : la pollution au mercure décelée dans la station d'épuration du Crestois à l'automne 2024 a engendré un surcoût de traitement de 48 000 € à la charge des collectivités locales.

Les produits à bannir de nos canalisations :

- **Lingettes et textiles non biodégradables** (tampons hygiéniques, cotons-tiges, pansements, compresses…) : ils ne se désintègrent pas et peuvent créer des bouchons dans les canalisations, endommager les pompes des stations et encombrer les filtres.
- **Huiles et matières grasses de cuisine** : en refroidissant elles se solidifient, obstruant les canalisations et perturbant le processus de traitement des boues.
- **Produits chimiques et dangereux** : solvants, peintures, vernis, diluants, déboucheurs chimiques, acides, pesticides, médicaments périmés... Ces substances polluent durablement les boues.
- **Sable, graviers, plâtre, ciment…** : même en petites quantités, ces matériaux peuvent s'accumuler et créer des obstructions importantes.

Tous ces produits sont collectés dans les déchetteries intercommunales.

POUR NOUS CONTACTER

Accueil : 04 75 40 06 06
accueil@siempa.fr

Astreintes : 07 72 51 00 41

*Joignable 24 h/24 et 7 jours/7, ce numéro d'appel est dédié principalement aux urgences liées à des fuites d'eau **avant compteur**, ou à une interruption du service.*

50 Espace des Cascades
26400 Mirabel-et-Blacons

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Site Internet : https://smpas.fr/

Hommage à Raymond MARION FERRIER

Élu à Piégros-la-Clastre depuis 30 ans (il était adjoint au maire en charge de la voirie), Raymond MARION FERRIER est décédé le 5 janvier 2025.

Délégué de sa commune au SMPAS et au SMEDG (Syndicat des Eaux Drôme-Gervanne), il participait activement aux diverses réunions et ne manquait pas d'apporter avec sagesse son avis et ses connaissances de terrain.

Homme fidèle et de confiance, toujours prêt à apporter son aide en cas de besoin, il faisait sans nul doute partie de ces élus qui œuvrent quotidiennement au service des habitants.

Les résultats des analyses de l'eau du robinet sont affichés en mairie et consultables en ligne sur le site du SMPAS : https://smpas.fr/index.php/infos-pratiques/liens-utiles

Directeur de publication : Gilles Magnon, président du SMPAS.
Rédaction et mise en page : Hélène Boyer.
Crédits photos : SMPAS.
Impression : Imprimerie Véziant, 26400 Crest.
Imprimé sur papier recyclé en 4200 exemplaires / Achevé d'imprimer en juin 2025.